



01.04.2017

VENTES IMMOBILIER D'HABITATION

HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES VENTES IMMOBILIERES

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ou TERRAIN

	Minimum 5 000 € HT soit 6 000 € TTC		
Entre 65 000 € et 90 000 €		7.92 % HT	soit 9.50 % TTC *
Entre 90 001 € et 125 000 €		7.50 % HT	soit 9.00 % TTC *
Entre 125 001 € et 150 000 €		7.08 % HT	soit 8.50 % TTC *
Entre 150 001 € et 200 000 €		6.25 % HT	soit 7.50 % TTC *
Entre 200 001 € et 250 000 €		5.42 % HT	soit 6.50 % TTC *
Entre 250 001 € et 300 000 €		5.00 % HT	soit 6.00 % TTC *
300 001 € et plus		4.58 % HT	soit 5.50 % TTC *
sauf exception motivée			* % sur le prix de vente

La somme découlant du pourcentage sera arrondie à la centaine inférieure

HONORAIRES POUR ESTIMATION PAYANTE PAR LOT ESTIME : 250 € HT SOIT 300 € TTC

SYNDIC

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE

Pour les immeubles à usage d'habitation
149 Euros HT soit 178,80 Euros TTC par lot avec un minimum de 2 300 Euros HT soit 2 760.00 Euros TTC par copropriété

Pour les immeubles à usage ce bureaux ou commerce
200 Euros HT soit 240 Euros TTC par lot avec un minimum de 2 500 Euros HT soit 3 000.00 Euros TTC par copropriété

Taux de TVA actuel de 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures

Société anonyme au capital de 45 734,71 € - RC METZ N° 301 394 805 – Siret N° 301 394 805 00016

Cartes professionnelles N° 424A et 424B délivrées par la Préfecture de Moselle Adhérent N° 1660^F à la caisse de Garantie GALIAN – 89, Rue de la Boétie – 75008 PARIS – Membre de la Compagnie Nationale des Experts Immobiliers





21.04.2017

ADMINISTRATION DE BIENS

HONORAIRES TTC DE NEGOCIATION ET DE REDACTION D'ACTES et de RENOUELEMENT DE BAIL

HABITATION

Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERT	Charge propriétaire
Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8€/m ²	Charge propriétaire et locataire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m ²	Charge propriétaire et locataire

Le montant imputé TTC au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal au plafond fixé par décret

PROFESSIONNEL, INDUSTRIEL et COMMERCIAUX :

30% TTC des loyers TTC. de la première année Charge locataire

AUTRES BIENS

20% TTC des loyers de la première année partagé par moitié charge propriétaire et charge locataire

VACATIONS HORAIRES

La vacation couvre le temps de déplacement (départ/retour à la Maison de l'Immobilier), charge propriétaire

	HEURES OUVRABLES du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi à 16h00	HEURES NON OUVRABLES du lundi au vendredi de 17h00 à 20h00 sauf le vendredi à partir de 16h00	Après 20h00
	TTC	TTC	
Responsable / cadre	90 €	108 €	Majoration horaire de 50% des vacations en heure non ouvrable
Collaborateur	66 €	84 €	
Assistante	54 €	66 €	

HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS

Mandat de gérance : 8.40 % TTC de toutes les sommes encaissées hors dépôt de garantie, charge propriétaire
GLI : 3% TTC. de toutes les sommes quittancées au locataire, charge propriétaire
Aide à la déclaration des revenus fonciers : 45 € TTC/lot principal, charge propriétaire
Suivi dossier sinistre : 65 € TTC/an/ sinistre, charge propriétaire
Suivi dossier contentieux : 65 € TTC/an/ sinistre, charge propriétaire
Frais de représentation du mandat: vacation horaire, charge propriétaire
Accès aux comptes en ligne : 9€ TTC/an, charge propriétaire
Compte rendu de Gestion mensuel : 12 € TTC/an, charge propriétaire
Gestion des travaux supérieurs à 4580 € TTC : 3,59 % TTC du montant TTC des travaux facturés, charge propriétaire
Dossier ANAH : 150 € TTC, charge propriétaire
Etablissement des diagnostics obligatoires pour la location : 25 € TTC, charge propriétaire
Rédaction d'un avenant au bail : 150 € TTC
 Habitation : charge propriétaire ou locataire
 Autres baux : charge locataire

Taux de TVA actuel de 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures

Société anonyme au capital de 45 734,71 € - RC METZ N° 301 394 805 – Siret N° 301 394 805 00016

Cartes professionnelles N° 424A et 424B délivrées par la Préfecture de Moselle Adhérent N° 1660^F à la caisse de Garantie GALIAN – 89, Rue de la Boétie – 75008 PARIS – Membre de la Compagnie Nationale des Experts Immobiliers





01.04.2017

VENTES IMMOBILIER D'ENTREPRISE

HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES VENTES IMMOBILIERES

IMMEUBLE A USAGE PROFESSIONNEL (BUREAUX, DEPOT, COMMERCE) ou TERRAIN

Minimum 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

Moins de 350 000 €	8.00 % HT	soit 9.60 % TTC(*)
Entre 350 001 € et 500 000 €	7.00 % HT	soit 8.40 % TTC(*)
Entre 500 001 € et 750 000 €	6.00 % HT	soit 7.20 % TTC(*)
Entre 750 001 € et 4 000 000 €	5.00 % HT	soit 6.00 % TTC(*)
Entre 4 000 001 € et 5 500 000 €	4.00 % HT	soit 4.80 % TTC(*)
Entre 5 500 001 € et 6 000 000 €	3.00 % HT	soit 3.60 % TTC(*)
Plus de 6 000 000 €	2.50 % HT	soit 3.00 % TTC(*)

(*) sauf exception motivée

% sur le prix de vente

La somme découlant du pourcentage sera arrondie à la centaine inférieure

*HONORAIRES POUR AVIS DE VALEUR PAYANT ET PAR BATIMENT ESTIME :
3 000 € HT SOIT 3 600 € TTC*

LOCATIONS

HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES LOCATIONS IMMOBILIERES

IMMEUBLE A USAGE PROFESSIONNEL (BUREAUX, DEPOT, COMMERCE) ou TERRAIN

Minimum 2 500 € HT soit 3 000 € TTC

30% HT d'un loyer annuel à la charge du Preneur (*)

(*) en cas de participation du Bailleur au paiement des honoraires, ce bareme pourra être revu à la baisse

Taux de TVA actuel de 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures

Société anonyme au capital de 45 734,71 € - RC METZ N° 301 394 805 – Siret N° 301 394 805 00016

Cartes professionnelles N° 424A et 424B délivrées par la Préfecture de Moselle Adhérent N° 1660^F à la caisse de Garantie GALIAN – 89, Rue de la Boétie – 75008 PARIS – Membre de la Compagnie Nationale des Experts Immobiliers

